



Arles Crau Camargue Montagnette

## Budgets primitifs 2018

### **Note sur les informations financières essentielles** **(annexe au budget primitif conformément à l'article 7 de la loi NOTRe)**

ACCM dispose de sept budgets distincts : le budget principal, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ainsi que quatre budgets annexes d'aménagement de zones économiques (Plaine de Montmajour et Fer à cheval à Arles, Roubian à Tarascon et Ecopôle à Saint-Martin-de-Crau).

#### **Budget principal**

A travers son budget principal, la communauté d'agglomération met en oeuvre les compétences, en dehors de l'eau et de l'assainissement, que lui ont transféré les communes : transport, habitat, développement économique et emploi, la collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, politique de la ville, conservatoire de musique...

**Section de fonctionnement** : un budget de 97.20 M€

Les recettes sont constituées principalement des contributions directes (CFE, CVAE, TH, TFNB, lfer, Tascom, TEOM, versement transport, taxe Gemapi : 52,68 M€), de dotations versées par l'État (15,92 M€), de participations FSE (0,96 M€)

33,43 M€ sont reversés aux communes membres sous la forme d'une attribution de compensation. Cette attribution est la différence entre les recettes et les dépenses transférées au moment de la création d'ACCM, ainsi que lors de tout transfert ultérieur de compétences : elle constitue une dépense obligatoire pour la communauté, et une recette indispensable pour les communes pour équilibrer leurs budgets.

En sus de cette attribution, ACCM verse aux communes membres une dotation de solidarité, qui n'est pas une dépense obligatoire, contrairement à l'attribution de compensation, et qui s'élève à 6,43 M€ en 2018.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement affectées à la collecte des déchets ménagers et assimilés, compétence obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (10,67 M€), au transport urbain et au transport scolaire (9,2 M€), au conservatoire de musique (1,68 M€), au développement économique, à l'emploi, au tourisme et à l'agriculture (2,08 M€).

**Section d'investissement** : un budget de 29,75 M€

Les recettes d'investissement proviennent de subventions du conseil départemental et du conseil régional (6,67 M€), de fonds délégués de l'État dans le cadre du FISAC et des aides à la pierre (1,7 M€), du fonds de compensation de la TVA (1,7 M€), et 4,5 M€ d'emprunt.

Les versements d'aides à la pierre pour le logement social (3,25 M€), d'aides aux entreprises dans le cadre du FISAC (0,2 M€), la requalification des zones économiques (3,5 M€), réhabilitation du village d'entreprises (1,2 M€), le

désenclavement du port fluvial d'Arles (2 M€), l'aménagement des locaux pour le délégataire SAUR - eau et assainissement - 1 M €), l'aménagement numérique (0,5 M€), les acquisitions foncières (1,5 M€), l'acquisition de matériel roulant pour les déchets ménagers et assimilés (0,9 M€) ainsi que la mise en conformité des déchèteries (0,6 M€), études et travaux pour la gestion des eaux pluviales (1,7 M€) constituent l'essentiel des dépenses d'investissement pour l'année 2018.

## Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

L'eau et l'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux : ils sont donc retracés dans des budgets annexes, et doivent s'équilibrer avec les redevances perçues auprès des usagers.

Ces redevances servent principalement à financer les travaux de protection, d'extension, de réfection des réseaux et des ouvrages (stations d'épuration, captages...) qui sont à la charge d'ACCM.

Ces redevances, ajoutées aux subventions reçues du conseil départemental, du conseil régional et de l'agence de l'eau, permettent de financer un programme important de travaux dans les domaines de l'eau (3,25 M€) et de l'assainissement (5 M€) pour 2018.

## Les budgets des zones économiques

Les budgets des zones économiques sont au nombre de quatre (Plaine de Montmajour et Fer à cheval à Arles, Roubian à Tarascon et Écopole à Saint-Martin-de-Crau). Ils doivent s'équilibrer avec les recettes provenant des cessions des terrains.

Dans ce cadre, ACCM achète des parcelles, qu'elle aménage et revend ensuite à des entreprises.

## La dette

L'encours global de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'élève à 36.110.145 € répartis comme suit :

Budget	CRD	Taux Moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre de lignes
<b>ASSAINISSEMENT</b>	16 015 382 €	2,13 %	15 ans	8 ans	16
Principal	15 044 486 €	2,79 %	14 ans	7 ans	6
EAU	5 050 277 €	3,48 %	11 ans	7 ans	9

## Dette par type de risque :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	34 527 216 €	95,62 %	2,71 %
Variable	1 582 929 €	4,38 %	0,11 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>36 110 145 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,59 %</b>

Dette selon la charte de bonne conduite : **risque faible** (100%)